Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260203-N20BC030226-DE

**Décision du bureau communautaire**
**N°20-BC 03.02.26**

L'an deux mille vingt-six, le févier à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 28 janvier 2026, s'est réuni en présentiel au siège de Pontivy Communauté, 1, Place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Bernard Le Breton.
*Le bureau communautaire est composé du Président, de 12 Vice-présidents et de 14 membres.*

*Etaient présents : Bernard Le Breton, Président, Christine Le Strat, Marc Ropers, Claude Viet, Jean Luc Le Tarnec, Jean Guillot, Michel Pourchasse, Véronique Delmouly, Laurent Ganivet, Jean-Pierre Le Ponner, Joël Marivain, et Lionel Ropert, Vice-président(e)s ; Daniel Audo, Sylvette Le Strat, Stéphanie L'Hostis-Le Diagon, Dominique Guégan, Bernard Lécuyer, Jean-Pierre Le Clainche, Eric Le Denmat, Rolland Le Lostec, Claude Albert Le Bris et Olivier Constant, membres.*
*Étaient excusés : Jean-Jacques Videlo, Vice-président, Christophe Guerrey, Victorien Leman, Stéphane du Pontavice et Valérie Béra, membres.*

**Soutien à la production de logements sociaux**
**Rénovation – amélioration 5 logements locatifs sociaux, résidence des Glycines, 5 rue des fleurs à Saint-Connec**
**Opération portée par la commune de Saint-Connec**

*Vu l'article L 312-2-1 du Code de la construction et de l'habitation ;*
*Vu l'article L 2254-1 du Code général des collectivités territoriales ;*
*Vu la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » de Pontivy Communauté ;*
*Vu la délibération du Bureau communautaire n°19 B16.06.09 du 16 juin 2009 instituant un dispositif de soutien de Pontivy Communauté en faveur de la production de logements sociaux ;*
*Vu la délibération du Conseil communautaire n°07-CC031224 du 3 décembre 2024 modifiant le dispositif de soutien de Pontivy Communauté en faveur de la production de logements sociaux ;*
*Vu la demande présentée par la commune de Saint-Connec ;*
*Vu l'avis favorable émis par la commission Habitat du 21 janvier 2026 ;*

Dans le cadre de sa compétence « politique du logement d'intérêt communautaire », Pontivy Communauté s'est dotée d'un dispositif de soutien à la production et à la rénovation de logements sociaux.

La commune de Saint-Connec sollicite le soutien de Pontivy Communauté pour la rénovation-amélioration de 5 logements locatifs sociaux de la résidence des Glycines, 5 rue des fleurs, à Saint-Connec.

**Le dossier présenté par la commune de Saint-Connec étant complet, le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention à la commune de Saint-Connec d'un montant total de 15 000 € :**

- **Aide de base 5 logements X 3 000 € = 15 000 €**

**Le versement de la subvention de base se fera à l'achèvement des travaux, sur présentation des factures des travaux.**

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.*
***Le Président***
***Bernard Le Breton***

Pontivy Communauté